

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre des membres
du Conseil Municipal

sous la présidence de Madame Béatrice KEMPENICH

Etaient présents tous les conseillers sauf : Mme BUGOT (proc. à M. MILAZZO), M. MARION (proc. à Mme KEMPENICH), M. BOULLEE (proc. à M. BIANCHIN), Mme ROLLIN (proc. à Mme COMBAS), Mme BASBAGILL-DIOUF (proc. à Mme SPANNAGEL), M. BERTOZZO (proc. à Mme LOUIS)
Mme STAUB, M. CHAPPELLIER, Mme ZAÏD, Mme RIBU et M. SOUCHON excusés

élus : 29
en fonction : 29
présents : 18

N° 10 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition)

Rapporteur : Mme SPANNAGEL

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour la généralité des habitants de la Commune, les associations au sens de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT ;

Vu l'article L1611-4 du CGCT ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable assorti de réserves de la commission « Vie Sportive - Vie Associative – Jeunesse – Loisirs » qui s'est réunie le 27 mai 2025.

Considérant que les subventions publiques sont nécessaires au bon fonctionnement des associations ; qu'elles concourent par leur engagement et leurs activités au dynamisme et à l'attractivité de la Commune ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

DE VERSER une subvention annuelle de fonctionnement à chacune des associations ci-dessous :

- Société colombophile : 210 €
- Les Fidèles de la Gaule : 430 €
- La Source (CHEMERY) : 600 €
- Mudo Kwan Hapkido : 400 €
- Country Spirit : 500 €
- UCCF : 690 €
- Association Gymnique Créhange-Faulquemont (AGCF) : 1 800 €
- Basket Créhange-Faulquemont : 250 €
- Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs : 290 €
- Chémery Cadre de Vie : 210 €
- Groupe Spéléo le Graoully : 200 €
- Fil de Terre : 250 €
- Billard club "Les Jaguars" : 150 €
- Pas'Sages à l'Acte : 200 €
- Syndicat Arboricole et Horticole de Chémery : 200 €

Accusé de réception en préfecture
057-215702093-20250630-DCM300625P10-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025

DE PRÉCISER d'une part, que la subvention pour l'association « Billard Club des Jaguars » ne sera versée qu'à la date anniversaire de sa première année qui interviendra le 29 août 2025 (condition d'éligibilité à la subvention de fonctionnement) ; d'autre part, que l'UCCF pratiquant un sport de compétition passera quant à elle dès cette année dans la catégorie « sports de compétition » et pourra prétendre au versement d'un solde en fin d'année à l'instar des autres associations de cette catégorie.

Il est ensuite procédé au vote des subventions associations par associations :

- Société colombophile : 210 € : unanimité
- Les Fidèles de la Gaule : 430 € : unanimité
- La Source (CHEMERY) : 600 € : unanimité
- Mudo Kwan Hapkido : 400 € : unanimité
- Country Spirit : 500 € : unanimité
- UCCF : 690 € : unanimité
- Association Gymnique Créhange-Faulquemont (AGCF) : 1 800 € : unanimité
- Basket Créhange-Faulquemont : 250 € : unanimité

M. DUPONT ne prend pas part au vote de la subvention Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs

- Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs : 290 € : unanimité

- Chémery Cadre de Vie : 210 € : unanimité
- Groupe Spéléo le Graoully : 200 € : unanimité
- Fil de Terre : 250 € : unanimité
- Billard club "Les Jaguars" : 150 € : unanimité

Mme COMBAS ne prend pas part au vote de la subvention Pas'Sages à l'acte

- Pas'Sages à l'Acte : 200 € : unanimité

- Syndicat Arboricole et Horticole de Chémery : 200 € : unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Thierry COTRELLE
Directeur Général des Services

Madame le Maire



Béatrice KEMPENICH